

VILLE DE  
RIORGES

N° DCM\_2023\_339

OBJET :

**VIE ASSOCIATIVE ET  
ACTION CULTURELLE**

**RENOUVELLEMENT DU  
TITULAIRE DES LICENCES  
D'ENTREPRISES DE  
SPECTACLES**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 7 DECEMBRE 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 30 novembre 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 8 décembre 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Pascaline PATIN, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, Gaëtan REDEUILH, *conseillers municipaux*.

*Absent avec excuses* : Thierry ROLLET, *conseiller municipal délégué*, Valérie MACHON, Andrée RICCETTI, Vincent MOISSONNIER et Bérenger CENTI, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse* :

*Secrétaire élu pour la durée de la session* : Jean-Luc REYNARD.

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Thierry ROLLET Valérie MACHON Andrée RICCETTI Vincent MOISSONNIER Bérenger CENTI	Nabih NEJJAR Chantal LACOUR Bénédicte PARIS Bernard JACQUOLETTO Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE**

**RENOUVELLEMENT DU TITULAIRE DES LICENCES  
D'ENTREPRISES DE SPECTACLES**

Michelle BOUCHET, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

La loi du 18 mars 1999 fait obligation aux propriétaires de salles dans lesquelles ont lieu plus de six spectacles par an, d'être titulaires d'une licence d'entrepreneur de spectacles de 1<sup>ère</sup> catégorie, dite licence d'exploitant de lieu.

La Ville de Riorges est donc concernée par cette réglementation en ce qui concerne la Salle du Grand Marais.

Par ailleurs, au titre de la programmation culturelle municipale, mais aussi du fait de la mise à disposition de techniciens pour les spectacles organisés par les associations, deux autres catégories de licence sont également obligatoires :

- 2<sup>ème</sup> catégorie : licence de producteur de spectacles, qui permet d'employer directement des artistes et techniciens pour la production d'un spectacle ;
- 3<sup>ème</sup> catégorie : licence de diffuseur de spectacles, nécessaire pour l'accueil de spectacle produits par des tiers.

Le titulaire doit obligatoirement être une personne physique unique pour les trois licences.

Depuis 2008 c'est Monsieur Philippe FAUCHE, Directeur de l'Animation de la Cité, qui est titulaire de ces licences pour le compte de la commune.

Considérant que les licences, qui avaient été renouvelées en 2020 pour une durée de 3 ans, sont arrivées à échéance, il convient de solliciter les services du Ministère de la Culture pour reconduire les licences d'entrepreneur de spectacles de la Ville de Riorges pour 3 années supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- désigne Monsieur Philippe FAUCHE comme titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories pour la Salle du Grand Marais pour les 3 prochaines années ;

- désigne Messieurs Sylvain GOUTALAND, régisseur général de la salle, et Jean-Luc RIVOLIER, coordinateur technique du service Associations & Manifestations, comme chargés de sécurité agissant au nom de Monsieur le Maire et sous la responsabilité de Monsieur Philippe FAUCHE, pour veiller au respect des règles de sécurité dans la Salle du Grand Marais lors des spectacles qui s'y déroulent.

Riorges, le 8 décembre 2023

Le secrétaire de séance,  
Jean-Luc REYNARD

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN